



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 29 juin 2019

Vigilance Orange CANICULE

Le département des Bouches-du-Rhône est placé en vigilance orange canicule ce dimanche 30 juin 2019. **Les températures prévues (jusqu'à 39 degrés par endroit) restent encore bien élevées et confirment l'intensité exceptionnelle de cet épisode caniculaire.**

C'est pourquoi, Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a décidé de prendre un nouvel arrêté interdisant, du dimanche 30 juin à 6h00 au dimanche 30 juin à 19h00, toute manifestation sportive ou tout rassemblement, notamment festif ou culturel, qui pourrait représenter un danger pour la santé ou la sécurité des populations, étant donné les températures anormalement élevées observées dans le département.

Par ailleurs, le préfet des Bouches-du-Rhône, après avoir réuni le comité Exp'air vendredi 28 juin, a décidé de prolonger la procédure d'alerte de niveau 2 au moins jusqu'à lundi 1^{er} juillet. **La circulation différenciée à Marseille est maintenue dans le périmètre de restriction.**

Pour commander votre vignette Crit'air, obligatoire pour circuler à l'intérieur de ce périmètre, rendez-vous sur : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>. Le récépissé immédiatement adressé par mail, fait foi en cas de contrôle.

Seuls les véhicules (deux-roues compris) ayant une vignette Crit'air de 1 à 3, les véhicules hybrides ou électriques, ainsi que ceux bénéficiant de dérogations (conformément à l'arrêté du 7 juin 2019) seront autorisés à circuler dans le périmètre de restriction (Jarret-Plombière). Le transit des poids lourds au sein de ce périmètre est interdit depuis mercredi 26 juin.

Les vitesses sont abaissées de 20km/h sur toutes les routes du département. Le stationnement est gratuit pour les résidents et doublé pour les non-résidents à Marseille.

Le raccordement électrique à quai des navires de mer et des bateaux fluviaux est maintenu en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués dans la limite des installations disponibles.

En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les transports en commun ou le covoiturage.

Le comité Exp'air se réunira à nouveau lundi 1^{er} juillet pour établir un point de situation et décider du maintien ou non de ce dispositif d'alerte.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13